



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE

**DECISION DU MAIRE N° 2026 / 010**

**OBJET : PIMENTEL BTP – DEMOLITION ET GROS ŒUVRE DE LA MAISON 18 RUE PAU BERGA**

Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE -66370-,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2122-22 ;  
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/056 du 8 juillet 2020 portant délégation permanentes du Conseil municipal au Maire tel que prévu à l'article L.2122-22 du CGCT par laquelle le conseil municipal donne délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont le montant est inférieur au seuil de 90 000 € H.T ;

VU la consultation restreinte pour ces travaux ;

VU les devis de l'entreprise PIMENTEL BTP, sise RD85, lieu-dit « El Pilou », 66270 LE SOLER, pour la démolition et le gros œuvre de la maison 18 rue Pau Berga, d'un montant de 41 564,15 € HT ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 29 janvier 2026 à 17 h en mairie ;

**CONSIDERANT** que, suite à la consultation restreinte, l'offre de l'entreprise PIMENTEL BTP est la plus avantageuse économiquement ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : de retenir les devis de l'entreprise PIMENTEL BTP, sise RD85, lieu-dit « El Pilou », 66270 LE SOLER, pour la démolition et le gros œuvre de la maison 18 rue Pau Berga, d'un montant de 41 564,15 € HT ;

**ARTICLE 2** : Il sera rendu compte de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de mairie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs, affichée en mairie et transmise :

- Préfecture des Pyrénées-Orientales
- Trésorerie de Saint-Estève

Fait à Pézilla la Rivière le 30/01/2026



Le Maire,

Jean-Paul BILLES

Publiée / affichée le : ...